

QUELQUES REMARQUES RELATIVES A

LA PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Présentées par **FAOUZI AOUAME**

Haut commis de l'Etat

L'analyse faite par l'orateur est pertinente. Elle a traité de tous les aspects du développement régional en Tunisie et a abouti à la présentation de propositions claires susceptibles de réduire les inégalités régionales et de favoriser le développement dans les régions déshéritées.

Toutefois il y a lieu de faire les remarques suivantes et de présenter quelques orientations et objectifs susceptibles de donner un nouvel élan au développement régional :

I. Remarques générales

Les données relatives à la répartition du chômage par gouvernorat méritent d'être vérifiées. D'un autre côté, la partie réservée à la décentralisation ne tient pas suffisamment compte du projet de loi relatif aux collectivités locales et qui va déterminer la nature de la gouvernance locale et dont les dispositions suscitent déjà de sérieuses réserves.

Certes, l'étude a le mérite d'avoir procédé à une analyse profonde des causes des écarts inter et intra régionaux et d'avoir présenté les grandes lignes des stratégies de développement régional, mais elle a permis de relever un certain décalage entre le diagnostic et les solutions proposées.

Aussi et partant des idées développées dans cette étude et afin d'apporter une contribution au débat engagé autour de la problématique du développement régional, quelques réflexions seront développées dans ce qui suit portant sur les aspects essentiels de la problématique du développement régional (les concepts , l'approche, le diagnostic et la stratégie) :

1- le concept de développement régional

Il demeure mal défini et rend difficile toute appréciation ou évaluation précise du niveau du développement d'une région en l'absence d'un système cohérent de planification à l'instar de celui qui est effectuée au niveau global et qui est basé sur des agrégats précis (taux de croissance , endettement, balance commerciale , inflation , équilibres financiers , balance commerciale...); le développement régional continue en effet d'être apprécié à travers des

indicateurs relatifs à l'emploi, à la pauvreté et aux conditions de vie (eau, électricité, santé, éducation...) alors que l'amélioration de ces indicateurs ne signifie pas toujours que les régions concernées ont réussi à s'intégrer dans une dynamique de développement durable susceptible de leur assurer une intégration dans l'économie nationale et internationale.

2- l'approche d'analyse adoptée

Le traitement de la problématique du développement régional a souvent été dominé par le souci de l'équilibre régional qui est matérialisé par la répartition des investissements publics et privés. Or il est prouvé, au fil des expériences, que la dynamique du développement des régions est étroitement liée à la nature du schéma du développement global et aux stratégies sectorielles ainsi qu'aux aspects institutionnels et aux problèmes d'ordre national et même international. Il en découle que le diagnostic et les stratégies du développement régional devraient prendre en considération les dimensions globales et sectorielles et analyser en profondeur leur impact sur le développement des régions.

3- le diagnostic

La problématique principale se rapporte à l'absence de l'intégration économique de plus de la moitié des régions du pays dans la dynamique économique nationale avec comme conséquence logique la marginalisation des populations de ces régions, en dépit de l'importance des moyens et investissements publics qui leur ont été réservés depuis l'indépendance. Les indicateurs socioéconomiques confirment un retard inquiétant au niveau de la satisfaction des besoins essentiels des populations rurales et d'une partie des agglomérations urbaines ainsi qu'au niveau de la connectivité des régions de l'intérieur avec les marchés des zones côtières. Cette situation se traduit par les indicateurs relatifs aux conditions de vie ainsi que par l'indice du développement régional mais surtout par le taux de concentration des activités industrielles et touristiques et la part de la valeur ajoutée qui atteignent respectivement 95% et 75% dans le Grand Tunis et le Centre Est.

Sans minimiser les raisons invoquées par les différentes études pour expliquer la problématique du développement régional et qui sont liées à l'absence de l'infrastructure de base , à l'insuffisance des investissements publics , à la forte centralisation du pouvoir et l'absence de l'autonomie des régions, à l'inexploitation des potentialités régionales... il est permis de penser que les raisons réelles se situent au niveau de certains choix macro-économiques et surtout ceux liés aux stratégies sectorielles. Le schéma de développement adopté depuis les perspectives décennales (1962-71) et surtout depuis 1972 a fait de l'industrialisation et puis de l'exportation les moteurs de la croissance et les piliers fondamentaux pour la réalisation des objectifs « sociaux » à savoir l'emploi et le développement régional. Ce schéma était peut être justifié et même incontournable surtout à partir de 1986, et puis il faut lui reconnaître le mérite d'avoir contribué largement à la réalisation de certaines performances d'ordre quantitatif aux niveaux de la croissance , de

l'exportation et de l'emploi, mais son inconvénient majeur est d'avoir sacrifié le secteur agricole qui a dû subir le contrôle des prix des produits agricoles dans le but de maîtriser les salaires dans le secteur industriel et drainer l'investissement étranger.

Cette politique a eu pour conséquence une concentration des activités industrielles dans les zones de l'Est, un exode rural massif, un abandon des activités agricoles et surtout la consécration d'une situation d'échange inégal entre les régions agricoles et celles à vocation industrielle rendant difficile toute accumulation de richesses capable de générer un investissement en milieu rural.

Une simple comparaison entre le rendement d'une entreprise industrielle exportatrice et celui d'une exploitation agricole permet de donner une idée sur les écarts entre une région à vocation agricole et celle à vocation industrielle et confirme la corrélation entre le sous développement régional et la place de l'agriculture dans l'économie de la région.

Par ailleurs les zones rurales se caractérisent par le manque et parfois l'absence d'entreprises locales capables de réaliser les projets publics, de renforcer la dynamique économique et de favoriser la circulation monétaire à l'intérieur de la région.

4- La stratégie de développement régional

Elle devrait se situer dans un cadre global et pas uniquement spatial en se fixant comme objectif l'intégration de toutes les régions dans la dynamique économique nationale et internationale et la mise à niveau des régions défavorisées en leur permettant de disposer des conditions nécessaires pour attirer l'investissement et accéder aux marchés ; cela suppose d'une part la réalisation de l'égalité des chances au profit des populations concernées dans les domaines essentiels (santé, éducation, eau, assainissement, culture et loisirs, ...) et d'autre part la levée des obstacles qui entravent les investissements et l'accès au marché. La « neutralité par rapport au facteur spatial » indiquée dans l'étude de la banque mondiale devrait être entendue comme une recommandation visant à mettre sur le même pied d'égalité aussi bien les régions (intérieures et côtières) que les secteurs (agriculture et industrie) que les entreprises (exportatrices et marché local). Elle devrait surtout contribuer à favoriser le développement régional inclusif et durable.

II. les orientations et les objectifs

1. le désenclavement des régions de l'Ouest

Le désenclavement gagnerait à être envisagé en reliant les régions de l'Ouest aux régions côtières à travers la création de nouvelles métropoles dans l'axe médian à mi- chemin entre l'Est et l'Ouest, et ce, dans le cadre d'un nouveau schéma national d'aménagement du territoire. Cette stratégie suppose la mise en place de programmes à moyen terme en

matière de réseaux routiers et projets immobiliers qui, outre leur impact sur la connectivité , ne manqueront pas de créer une dynamique économique et sociale et de constituer un nouveau foyer de dynamisme tout en limitant la construction anarchique (à l'instar de El mourouj , Hammam chatt, Sehloul, ...). Dans les gouvernorats à vocation agricole il est urgent d'engager une opération d'envergure de réalisation de routes agricoles (au lieu de pistes) afin de faciliter la communication inter et intra régionale.

Par ailleurs et dans le cadre de l'ouverture des régions sur leur environnement, il est important d'envisager un programme au profit des zones frontalières afin de faciliter les échanges avec les voisins libyens et algériens

2. l'intégration économique

L'intégration régionale consiste à encourager les régions défavorisées à tirer profit de la complémentarité et de la spécificité régionale à travers la valorisation des potentialités de chaque région et plus particulièrement la réhabilitation des activités agricoles et agro alimentaires en leur accordant le même intérêt que celui dont a bénéficié le secteur industriel, tout en réduisant les écarts entre les encouragements consentis aux entreprises exportatrices et celles produisant pour le marché local. Le code des investissements devrait, en outre, envisager des encouragements supplémentaires aux entreprises qui utilisent les produits locaux proportionnellement à leur taux d'intégration. L'objectif final devrait être de faire de l'agriculture le moteur du développement régional et le garant de l'autosuffisance alimentaire. Toutes les réformes nécessaires devraient être engagées en vue de redonner à ce secteur sa place naturelle dans l'économie nationale et même mondiale surtout que les produits tunisiens sont de plus en plus demandés (huile d'olive, dattes, agrumes, primeurs...). Les réformes qui s'imposent concernent outre la politique des prix, les circuits de distribution, la politique fiscale, le crédit agricole, le morcellement des terres, les terres collectives....

Quant à l'activité industrielle il y a lieu de signaler que le code des investissements ne prévoit aucune disposition de nature à encourager l'intégration économique ou l'emploi en dépit de leur impact sur le développement régional ; il convient à cet effet de préconiser les moyens de nature à les favoriser moyennant des incitations adéquates. Il est de même proposé de remplacer les exonérations fiscales par des primes servies en fonction de la réalisation des objectifs

3. Amélioration de l'attractivité régionale

L'amélioration des conditions de vie et l'attractivité régionale constituent des facteurs importants pour drainer les investisseurs vers les zones défavorisées. L'étude de l'IACE confirme les écarts entre les régions en matière d'attractivité ce qui rend urgent et nécessaire l'accélération de la réalisation des programmes d'amélioration des conditions de

vie et de la mise en place des équipements collectifs et des services publics susceptibles d'encourager les populations et les promoteurs à s'installer dans les zones défavorisées. La présence d'entreprises dans ces zones est de nature à entretenir la dynamique économique et à favoriser le recyclage des dépenses publiques et le réinvestissement de la valeur ajoutée.

L'attractivité devrait donc permettre d'une part de garantir le bien être des citoyens et d'autre part d'améliorer le climat des affaires et de l'investissement et de promouvoir l'entrepreneuriat.

4. La décentralisation

La décentralisation constitue le meilleur moyen d'impliquer le citoyen dans la gestion des affaires locales et régionales. Toutefois la cohérence et la vision globale qu'exige toute planification économique suppose une étroite collaboration et coordination entre les autorités centrales et les autorités régionales. Le nouveau projet du code des collectivités locales accorde de larges prérogatives aux collectivités locales qui requièrent une vigilance particulière pour éviter que les conflits de pouvoirs n'entravent la gouvernance locale et le développement régional.

Conclusion

Il est important d'insister sur le rôle déterminant de l'Etat en tant qu'animateur et catalyseur dans la réalisation de la stratégie du développement régional. A ce titre son rôle devrait être précisé et renforcé puisque l'expérience démontre que la réussite dans ce domaine a été souvent réalisée par ou grâce à l'Etat (pôles de développement – PDRI et PDUI- Périmètres irrigués- Rjim maatoug...)

Le nouveau code des collectivités locales gagnerait à concilier entre le souci de la participation citoyenne et l'efficacité en matière de gouvernance du développement. Or, le projet en cours de discussion à l'ARP semble favoriser le principe de la démocratie locale.

La Tunisie a cumulé les expériences en matière de développement régional et toute stratégie dans ce domaine gagnerait à en profiter en maintenant les acquis tout en apportant les réformes nécessaires.